

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07/10/2022

ABSENTS	POUVOIR DONNE A
B.SIALVE	JM CHIRIER
M.BOURIN	L.PLAS
N.PFEFER	C.MADELRIEUX

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18H.

Transfert de la compétence eau potable à compter du 01/01/2020 : rappel fait par lecture de la délibération du 20/06/2019.

## **ORDRE DU JOUR**

### **I- ONF**

#### **1) Délibération autorisant des coupes de bois**

- Pour :9
- Abstention : 1 (Mr Seguin)
- Contre : 1 (Mr Liégé) car n'a pas eu accès aux documents avant le conseil municipal.
- Dossier complet avec projet de délibération fournis sur la table du CM.

#### **2) Délibération sur mise à jour du régime forestier**

- Pour :9
- Abstention : 1 (Mr Seguin)
- Contre : 1 (Mr Liégé) car n'a pas eu accès aux documents avant le conseil municipal.
- Idem ci-dessus

### **II- DEFINITION DU PERIMETRE SCOLAIRE : DEMANDE DE RAMASSAGE SCOLAIRE**

6 élèves à Marcillac-la-Croisille. Des parents demandent un ramassage scolaire vers Marcillac. Il convient pour cela de définir un périmètre scolaire.

- Pour :10
- Abstention : 1 (Mr Seguin)

### **III- AMENAGEMENT ET ISOLATION DES COMBLES DE LA MAIRIE : POINT DES TRAVAUX**

Isolation des 2 greniers + pose d'un plancher en cours

Changement des 2 lucarnes avec châssis.

Travaux débuté la semaine dernière par R.REBEYROTE, auto-entrepreneur. Monsieur LIEGE demande le montant des travaux. Monsieur le Maire répond que le dossier est disponible en Mairie.

### **IV- CONTRAT AGENT ENTRETIEN DES LOCAUX**

Préalablement 2h/semaine.

Augmenté à 3h/semaine en incluant l'espace des associations et le foyer. Coût de 117€/mois + charges pour la commune.

Délibération prise pour pérenniser cette augmentation.

Voté à l'unanimité pour 4 heures / semaine.

### **V- INFORMATION ECLAIRAGE PUBLIC**

Point par JM CHIRIER : contrôle de toutes des armoires électriques avec remplacement selon besoin. Etude demandée à la fédération.

Recherche de réduction de consommation car le prix lui n'est pas maitrisable au regard du contexte.

Mr Liégé fait part de son étude sur le coût de l'éclairage public, qui représente près de 50% du coût total.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 19H45.